



---

## INNOVEN PARTENAIRES

Paris, 7 février 2011

Cher Souscripteur,

La réponse de l'AMF est enfin tombée, non officiellement encore, nous signifiant qu'elle considèrerait que le minimum de souscriptions requis n'ayant pas été atteint dans les délais, ils ne souhaitaient pas donner l'autorisation de prorogation.

Nos différentes communications vous avaient informés de notre demande de prorogation de l'opération clôturée le 26 novembre 2010 avec un montant de souscription d'environ 1M€ alors que le minimum avait été fixé à 2,2M€. Cette demande transmise aux services de l'AMF le 5 novembre, n'ayant toujours pas obtenu de réponse fin novembre, nous avons sollicité et obtenu pour le 22 décembre une rencontre pour exposer nos motivations.

Lors de cette entrevue, nous avons rappelé que les délais de l'opération (du 21 octobre au 26 novembre) ne laissaient aucune chance de réaliser le minimum de souscription fixé. En effet le planning initial avait été élaboré sur la base d'un visa obtenu début octobre, or son obtention tardive le 21 octobre amputait le planning de 3 semaines. Nous leur avons également démontré qu'au vu des résultats de souscriptions déjà obtenues, le report des 3 semaines manquantes auraient permis, selon toutes vraisemblances, de réaliser l'objectif requis. Enfin, nous leur avons également fait part des dernières informations sur l'évolution de la société RWP qui montrent toute la pertinence et l'importance de cette opération pour les souscripteurs Innoven Partenaires.

En d'autres termes, les Autorités de Marchés Financiers sont restées insensibles à nos arguments.

Après avoir examiné avec nos conseils si d'autres solutions s'offraient à nous, nous sommes au regret de nous conformer au règlement du prospectus de l'opération visé par l'AMF en procédant à l'annulation de l'ensemble des bulletins de souscriptions qui vous seront retournés par notre PSI, Invest Securities.

Notre déception est à la hauteur de l'énergie déployée et des frais engagés depuis un an et demi pour cette opération dont l'unique objectif était de pouvoir vous offrir une chance de bénéficier, dans les meilleures conditions et malgré un cadre réglementaire très contraignant, du redressement de la société RWP qui se confirme de jour en jour.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information au 01 47 03 18 18, nous vous prions de croire, Cher Souscripteur, en l'expression de notre parfaite considération.

INNOVEN PARTENAIRES

10, rue de la Paix - 75002 Paris - Tél. 33 (0)1 47 03 18 18 - Fax 33 (0)1 47 03 18 19

email : [info@innoven-partners.com](mailto:info@innoven-partners.com) - site : [www.innoven-partenaires.com](http://www.innoven-partenaires.com)

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au Capital de 1 000 000€ - RCS Paris B 418 248 019

Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers N°GP-04000019 en date du 15 avril 2004